

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

RÉSUMÉ

LUNDI 6 NOVEMBRE
MATIN

Le Secrétariat informe le Comité du changement de représentant du membre élu à la présidence (États-Unis d'Amérique) et présente Mme Naimah Aziz, nouvelle représentante des États-Unis d'Amérique et présidente de la session.

Remarques d'ouverture de la Présidente*Pas de document*

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants et déclare la session ouverte.

Allocution d'ouverture de la Secrétaire générale

La Secrétaire générale prononce quelques remarques d'ouverture et fait une mise au point sur les activités du Secrétariat.

1. Ordre du jour..... SC77 Doc. 1

Le Comité adopte son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document SC77 Doc. 1.

2. Adoption du programme de travail..... SC77 Doc. 2

Le Comité adopte son programme de travail tel qu'il figure dans le document SC77 Doc. 2, et amendé par le Secrétariat, Madagascar et la République démocratique du Congo, ajoutant qu'un document révisé sera publié après adoption.

3. Règlement intérieur SC77 Doc. 3

Le Comité fait observer que son règlement intérieur, figurant dans l'annexe du document SC77 Doc. 3 reste valable pour la présente session.

4. Lettres de créance.....*Pas de document*

Le Comité note que 17 délégations de membres et membres suppléants du Comité permanent ont soumis leurs lettres de créance.

5. Admission des observateurs..... SC77 Doc. 5

Le Comité prend note de la liste des organisations observatrices invitées à assister à la session, qui figure en annexe du document SC77 Doc. 5.

6. Rapport des présidents des Comités pour les animaux et pour les plantes SC77 Doc. 6

Le Comité prend note des informations contenues dans le document SC77 Doc. 6.

7. Formulaire CITES standard de déclaration d'intérêt pour les membres des Comités pour les animaux et les plantes SC77 Doc. 7

Le Comité n'accepte pas l'amendement proposé au *Formulaire CITES standard de déclaration d'intérêt*.

27. Établissement du Réseau CITES mondial de la jeunesse SC77 Doc. 27

Le Comité prend note de la suggestion du Sénégal de publier une notification et de l'invitation de Sustainable Use Coalition South Africa d'accueillir des jeunes du Réseau mondial CITES de la jeunesse.

Le Comité :

- a) soutient Singapour dans la création du Réseau mondial CITES de la jeunesse (CGYN) ;
- b) invite les parties intéressées à se joindre aux efforts de Singapour en vue de la création du CGYN ;
- c) encourage les Parties et les observateurs à désigner des jeunes affiliés à leur organisation pour participer au Programme CITES de leadership de la jeunesse au premier semestre de 2024 et au Sommet mondial de la jeunesse à partir de 2025 ; et
- d) demande au Secrétariat d'appuyer les efforts de Singapour et des Parties concernées en vue de la création du Réseau mondial CITES de la jeunesse.

8. Questions financières SC77 Doc. 8

Le Comité permanent prend note du document SC77 Doc. 8 et décide que toute nouvelle discussion sur ces questions sera renvoyée au sous-comité des finances et du budget (SCFB).

9. Mandat du sous-comité des finances et du budget..... SC77 Doc. 9

Le Comité permanent décide que :

- a) le mandat du sous-comité des finances et du budget du Comité permanent, tel qu'amendé par le Secrétariat en annexe du document SC77 Doc. 9, est annexé à la résolution Conf. 18.2, *Constitution des comités* ; et
- b) la poursuite des discussions sur la proposition de l'Inde, décrite ci-dessous, est renvoyée au sous-comité des finances et du budget (SCFB) :

LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

Concernant la constitution des comités

1. CONSTITUE le Comité permanent de la Conférence des Parties, qui est le comité principal et qui fait rapport à la Conférence des Parties, conformément au mandat figurant à l'annexe 1 de la présente résolution ;

~~2. CHARGE le Comité permanent d'établir un sous-comité des finances et du budget et de préciser son mandat;~~

23. CONSTITUE le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes en tant qu'organes scientifiques consultatifs, lesquels font rapport à la Conférence des Parties lors de ses sessions et au Comité permanent, sur requête, entre les sessions de la Conférence des Parties, conformément à leur mandat figurant à l'annexe 2 de la présente résolution ;

~~32. CHARGE le Comité permanent d'établir un sous-comité des finances et du budget et de préciser son mandat conformément au mandat figurant à l'annexe 3 de la présente résolution ;~~

10. Questions administratives

- 10.1 Rapport du Secrétariat SC77 Doc. 10.1

Le Comité permanent prend note du document SC77 Doc. 10.1.

10.2 Rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les questions administratives SC77 Doc. 10.2

Le Comité permanent prend note du document SC77 Doc. 10.2 et du commentaire du Canada.

13. Accès au financementSC77 Doc. 13 (Rev.1)

Le Comité permanent prend note du document SC77 Doc. 13 (Rev. 1) et des commentaires du Brésil, de la Géorgie, de l'Indonésie, du Mexique et de la Wildlife Conservation Society.

14. Projet sur les délégués parrainés SC77 Doc. 14

Le Comité :

- a) convient que, pour l'heure, il n'est pas possible d'offrir un soutien dans le cadre du Projet sur les délégués parrainés (PDP) à des délégués de pays non membres participant à des sessions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent ;
- b) recommande à la Conférence des Parties d'élargir le PDP aux sessions du Comité permanent uniquement en appui à la participation de deux délégués de Parties qui sont des pays en développement faisant l'objet d'une procédure au titre de l'Article XIII, éventuellement en maintenant la décision 19.10 ;
- c) encourage les Parties à verser leur contribution financière en faveur du Projet sur les délégués parrainés le plus rapidement possible pour en optimiser l'utilisation, de préférence cinq mois au plus tard avant la session de la CoP et, dans la mesure du possible, en faisant preuve de souplesse en ce qui concerne son utilisation ; et
- d) charge le Secrétariat d'examiner les aspects anciens de la décision 18.12 qui pourraient être incorporés dans la résolution Conf. 17.3 (Rev. CoP19), *Projet sur les délégués parrainés*, en tenant compte de la recommandation de la Nouvelle-Zélande, à savoir inclure un nouveau critère pour les Parties qui sont des pays en développement ayant récemment adhéré à la Convention, et de rendre compte à la 78^e session du Comité permanent.

15. Préparation de la 20^e session de la Conférence des Parties*Pas de document*

Le Comité prend note de l'information donnée par le Secrétariat et invite the Secrétariat à tenir le Comité permanent informé de tout progrès.

23. Renforcement des capacités

23.1 Mise en œuvre de la Résolution Conf. 19.2, Renforcement des capacités..... SC77 Doc. 23.1 (Rev.1)

Le Comité permanent prend note du document SC77 Doc. 23.1 (Rev. 1).

23.2 Rapport du Soudan SC77 Doc. 23.2

Le Comité permanent prend note du document SC77 Doc. 23.2.